



## DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération approuvée par voie électronique de l'Assemblée générale de la CCI de région Hauts-de-France le 15 juillet 2020, approuvant la candidature et l'offre remises par la CCI en groupement avec la société Calais Nautic, dans le cadre de la concession de service public portant sur la gestion et l'exploitation du Port de Plaisance de Calais,

Sur proposition de Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général,

### Décide :

De donner délégation de signature spéciale à **Monsieur François LAVALLEE**, Président de la CCI locale Littoral Hauts-de-France, à l'effet de signer :

- les pièces relatives à la candidature et à l'offre remises par la CCI de région Hauts-de-France, en groupement avec la société Calais Nautic, dans le cadre de la concession de service public portant sur la gestion et l'exploitation du Port de Plaisance de Calais,
- la convention de groupement établie entre la CCI de région Hauts-de-France et la société Calais Nautic dans le cadre de la concession précitée.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 16 juillet 2020

  
**Philippe HOURDAIN**  
Président